

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES



REGLEMENT

68^{EME} RALLYE

MONT-BLANC MORZINE

1-2-3 SEPTEMBRE 2016



Crédits photos : © AFP

CITROËN RACING
TROPHY JUNIOR



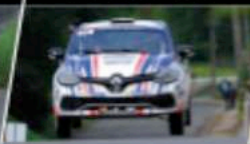
TROPHÉE
MICHELIN



CHAMPIONNAT TEAM



CLIO R3T TROPHY
FRANCE / ALPS



CHAMPIONNAT SUISSE



Sécurité Info Rallye



Partenaires



Partenaires médias



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



MORZINE AVORIAZ
Portes du Soleil

Portes du Soleil

Sampéens
Votre accueil bienvenue

haute savoie
le Département



68^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine

1-2-3 septembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète le règlement du Championnat de France des Rallyes.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye. Ils ne doivent, en aucun cas, effectuer des essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestées par les habitants des régions traversées, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité.

Le système de géolocalisation installé dans les véhicules permet à l'organisateur de suivre les reconnaissances. Les sanctions prévues par la réglementation seront appliquées.

Tableau des reconnaissances

Jours autorisés
Panachage des jours interdits

SESSION 1	Sam. 27 août	Dim. 28 août	
1 et 12	7:00 - 11:00		
2 et 5	8:00 - 16:00		
3	8:00 - 16:00		
4	8:00 - 16:00		
6 - 9 et 11		8:00 - 16:00	
7		8:00 - 16:00	
8 et 10		8:00 - 16:00	
SESSION 2	Mardi 30 août	Mercredi 31 août	
1 et 12	7:00 - 11:00		
2 et 5	8:00 - 16:00		
3	8:00 - 16:00		
4	8:00 - 16:00		
6 - 9 et 11		8:00 - 16:00	
7		8:00 - 16:00	
8 et 10		8:00 - 16:00	
SESSION 2 bis	Mardi 30 août ap. midi	Mercredi 31 août	Jeudi 1 sept. Matin
1 et 12			7:00 - 11:00
2 et 5	12:00 - 16:00		8:00 - 12:00
3	12:00 - 16:00		8:00 - 12:00
4	12:00 - 16:00		8:00 - 12:00
6 - 9 et 11		8:00 - 16:00	
7		8:00 - 16:00	
8 et 10		8:00 - 16:00	

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 15 juillet 2016		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 15 août 2016	Minuit	Fin de priorité d'engagement pour les concurrents inscrits à une coupe de marque, au CFR et/ou au Trophée MICHELIN.	
Lundi 22 août 2016	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 26 août 2016	15h00	Publication de la liste des engagés et horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi que de la liste des concurrents soumis à l'enregistrement des pneumatiques.	Hôtel Le Sporting - Morzine et www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	15h00 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road book) et vérifications administratives préliminaires, exclusivement pour la session 1 de reconnaissances*.	Hôtel Le Sporting - Morzine
Samedi 27 août et Dimanche 28 août 2016	07h00 – 16h00	Reconnaissances session 1 (voir tableau)	
Lundi 29 août 2016	17h00	Briefing équipes implantation	Hôtel les Fleurs
	17h00 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires*	Hôtel le Sporting - Morzine
Mardi 30 août 2016	07h00 – 16h00	Reconnaissances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
	09h00 – 14h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires*	Hôtel le Sporting - Morzine
Mercredi 31 août 2016	08h00 - 16h00	Reconnaissances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
	14h00	Ouverture du Parc d'assistance Teams .	
Jeudi 1 septembre 2016	07h00 - 12h00	Reconnaissances session 2 bis (voir tableau)	
	09h00 - 12h00	Séance d'essai Route de Rond, Taninges. Tarif : 120 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	13h00 - 17h30		
	13h00 à 22h00	Vérifications administratives	Chalet ASAC Mont-Blanc (face à l'hôtel le Cottage) Avenue de Joux Plane - Morzine
	13h30 à 22h30	Vérifications techniques CFR, Championnat suisse, autres	Taille de Mas du PLENEY Morzine (rue face à l'office du tourisme et à droite de l'hôtel les « Airelles »).
		CITROEN-RENAULT	Rue de la Combe à Zore - Morzine
	17h00 – 22h30	Cérémonie de départ – Podium office de tourisme	
		Mise en parc pour tous les concurrents à l'issue des vérifications techniques	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine.
17h00	1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC / Palais des Sports de Morzine	
18h00	Conférence de presse à la piscine de Morzine	Piscine de Morzine	
18h30	Tirage Trophée MICHELIN	Piscine de Morzine	
23h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications et affichage de l'ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} étape.	Office de tourisme de Morzine	

***Pièces à fournir** : photocopie des licences, des permis de conduire (si pas envoyés au préalable), **obligatoirement par courrier**.

La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent avec les documents originaux.

Vendredi 2 septembre 2016	07h25	Départ de la 1^{ère} étape de Morzine (1 ^{ère} voiture) : 15 minutes après le dernier VHC (départ 1 ^{ère} VHC : 7h25).	
	18h45	Arrivée de la 1^{ère} étape à Morzine (1 ^{ère} voiture) : 15 minutes après le dernier VHC (arrivée 1 ^{ère} VHC 18h45).	
	A l'issue de la dernière ES courue de l'étape 1	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} étape.	Office de tourisme de Morzine.
Samedi 3 septembre 2016	07h30	Départ de la 2^{ème} étape de Morzine (1ère voiture). 15 minutes après le dernier VHC (départ 1 ^{ère} VHC 7h30)	
		Le rallye moderne partira derrière la dernière voiture du 37^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine VHC à la discrétion du Directeur de Course.	
	18h38	Arrivée de la 2^{ème} étape à Morzine à discrétion du protocole FFSA (1 ^{ère} voiture moderne).	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine.
		Remise des prix	Podium
		Vérifications finales : Championnat de France, & autres : Championnat Suisse	Ateliers Municipaux, route de la Plagne – Morzine
	RENAULT	Garage RENAULT MAGNIN Chemin rural dit de la Perry 74430 Saint-Jean d'Aulps	
	CITROËN	PEUGEOT Garage THIOLLAY 265 route de Morzine – Montriond	

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE

Jusqu'au mercredi 31 août 2016 :
ASAC Mont-Blanc, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy

du jeudi 1^{er} septembre au samedi 3 septembre 2016 :
Office de Tourisme de Morzine.
Place de l'office
74110 Morzine

INFORMATIONS UTILES

ORGANISATION ET SECRETARIAT DU RALLYE :

ASAC Mont-Blanc – Philippe VANESS : 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy
Tél. 04.50.52.96.00 - Fax 04.50.52.96-08 - E-mail : philippevaness@orange.fr
Portable : 06.10.87.79.35
Site de l'épreuve : www.rallye-mont-blanc-morzine.com

SECRETARIAT GENERAL DU RALLYE :

Lieu : PC / Palais des Sports de Morzine

Responsable : Claude DELHOM : 06 41 27 31 28.

Heures d'ouverture : jeudi 1^{er} septembre : 13h30 - 22h30
Vendredi 2 septembre et samedi 3 septembre : 7h – 20h

ACCUEIL DES OFFICIELS - SPONSORS - INVITES :

Jeudi 1^{er} septembre 2016 à partir de 13h30 au PC / Palais des Sports de Morzine - Tél. 04.50.74.70.74

Responsable : Martine VANHAESEBROUCK : 06 62 77 21 18

RETRAIT DES ROAD-BOOK ET VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES :

HOTEL LE SPORTING, avenue de Joux-Plane, 74100 Morzine - Tél. 04.50.79.15.03

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Lieu ; Chalet « Asac Mont-Blanc » Avenue de Joux-Plane (face à l'hôtel LE COTTAGE) 74110 Morzine

Responsable : Yveline GUILLOU : 06.70.77.50.92

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

- Taille du Mas de Pleney : Moderne CFR et Championnat Suisse.
- Route de la Combe à Zorre : coupe de marques

PARC A REMORQUES

Route des Prodains Parking des Avenièrès 74110 Morzine

SALLE DE PRESSE :

Office de Tourisme de Morzine (place de l'office) tel : 04 50 74 72 72
Accueil : jeudi 1^{er} septembre 2016 de 14h à 20h.

Responsables : Céline EVRARD : 06.19.82.10.14 – Frédérique JACQUEMOUD : 06.76.76.63.01

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc en collaboration avec « Envergure » pour le championnat Suisse, avec le concours de la municipalité et de l'office de tourisme de Morzine, organise les **1-2-3 septembre 2016** le :

68^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° 712 en date du 13 juillet 2016
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° N21 en date du 30 juin 2016

Comité d'Organisation

Président du comité d'organisation : Philippe VANHAESEBROUCK « VANESS » (75044/0510).

Adjoint : Claude DELHOM

Les Membres du Comité d'Organisation.

Organisateur administratif : ASAC Mont-Blanc

Organisateur technique : Jean-Paul BERERD (14166/0510).

Co-organisateur Suisse : Eric JORDAN – Envergure Events & Logistique

1.1. Officiels

Observateur FFSA	Gérard PLISSON	12983/0410
Chauffeur	Jean-Charles BIDAL	1625
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean-Claude CRESP	26/0706
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Alain MAHE	15449/0712
	Fabien ZYCH	4626/0810
Stagiaire sportif	Jean-François LENIERE	195206/1438
Membre du Collège Sportif Suisse	Roland PIQUEREZ	ASS 29
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	4626/0810
Directeur de Course	Jannick DAUBIGNE	6560/1504
Directeurs de Course Adjoints	Pascal BATTE (Directeur de course VHC et Rallye 2)	28230/0805
	Sylvie ZYCH	3416/0810
	Gilbert GIRAUD	4864/0701
	Mathis AUBIER	192805/0510
	Serge FREVILLE (directeur de course VHRS)	27121/0414
	Philippe RAUCH	ASS 1071
Directeur de course Suisse		
Président de la commission du championnat de France des Rallyes	Bernard DEMEUZOIS	1985/0407
Coordinateur Promotion Marketing du Chp de France	Philippe SOULET	42240/1499
Directeur de Course Adjoint, responsable vérifications administratives	Yveline GUILLOU	5055/1207
Directeurs de Course Adjoints Responsables véhicule Tricolore	Jean-Paul MAILLARD	73/0112
	François LANGLET	1559/0102
Directeur de Course Adjoint Responsable véhicule Autorité	Jean-Paul BERERD	14166/0510
	Michel BOUIN	150063/1706
Directeur de Course Adjoint Responsable Infrastructures	Jean-Paul BERERD	14166/0510
	Claude DELHOM	152789/0510
Directeur de Course Adjoint Responsable Parcs Assistance	Thierry HERITIER	1713/0515
Commissaires Techniques	Christian BONIN (Responsable)	1188/3118
	Christian RACHEX	1612/0518
	Yannick BOSSEAU (B)	223616/0505
	Sylvie DALAPAOS	233751/0508
	Laurent QUERRY	212893/0412
	Maxime EVRARD	175310/0510
	Denis ORSET	
Commissaire technique suisse	Marc FILISSETTI	ASS
CITROEN	Olivier CAPPELLETTI	134399/0507
RENAULT	Marc DRUDIS	235783/0811
	Laurent BLANCHOU	52852/1411

Chargés des relations avec les concurrents :



Françoise FREVILLE
111134/0414



Patrick SAILLET
5038/0506



Martine PICHELIN
111134/0419



Bastien ANSELMO
192806/0510



Jean-Paul MAILLET
227350/0510

Relation Concurrents suisses
Directeurs de Course délégués aux Épreuves
Spéciales

Daniel LENGLET
Pierre BOI
André GUIBLAIN
Alain RAULT
Daniel VERNET

ASS1076
12623/0606
7081/0418
16042/0701
147321/0508

Directeur de course « inter »

André DELLA TORRE

15060/0304

Commissaire Sportif délégué à la Publicité
Déléguée Auto Sport Suisse

Jean-Paul MAILLET
Karin WENGER

227350/0510

Responsable du Parc d'Assistance du Parc
Championnat Team
Responsable du matériel
Accueil Commissaires

Mathis AUBIER
Mathieu BERST
Jacky GAILLARD
Claude DELHOM
Patrick AUBIER
Stéphanie MOUCHET
Patrick AUBIER

192805/0510
145079/0323
Tél : 06.84.32.17.87
Tél : 06.56.72.17.38

Responsable mise en place ES

Patrick AUBIER

Tél : 06.50.09.67.38

Médecin Chef

Dr Patrick CHERREAU

23731/0510

Responsable presse FFSA
Responsables des relations avec la Presse

Georges COLIN
Céline DESJARDINS
Frédérique JACQUEMOUD
Philippe SOING
Yves CROUZET
Jean-Yves BASSET
Martine VANHAESEBROUCK

FFSA
Tél : 06.19.82.10.14
Tél : 06.76.76.63.01
FFSA
Asac Mont-Blanc
Asac Mont-Blanc
Tél : 06.62.77.21.18

Speakers

Responsable du protocole et de l'accueil des officiels

Bastien ANSELMO
Isabelle GARREAU
Céline EVRARD

192806/0510
22048/0510
Tél : 06.19.82.10.14

Responsables de l'affichage

Interprète (Anglais)

Transmission radio
Informatique - Classements

LVMC
Patrick - SOFT

Responsables des carnets de bord

Bastien ANSELMO – Jean-Paul MAILLET

192806/0510

Juges de Fait

Serge PAILLE
Josette PAILLE
FERNAND VERRIERE
FAURE Marie-Noëlle

3335/0701
232269/0701
6123/0520
20376/0520

et tous les officiels du rallye, à l'exception des
membres du Collège des Commissaires Sportifs.

1.2. Eligibilité

Le 68^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE (Rallye NPEA) compte pour :

Les titres et classements FFSA :

- Le Championnat de France des Rallyes Pilotes
- Le Championnat de France des Rallyes « Team »
- Le Championnat de France des Rallyes Juniors
- Le Championnat de France des rallyes Feminin
- Le Classement Promotion - Trophée MICHELIN
- Le Classement Copilotes
- La Coupe de France des Rallyes 2016 coefficient 4
- Le Championnat des pilotes et trophées des coéquipiers : rallyes nationaux 2016 de la ligue du sport automobile Rhône Alpes.
- Le Challenge ASAC Mont-Blanc – **ESPACE AUTOMOBILE**

Les coupes de marques :

- Citroën Racing Trophy Junior (coupe de marque)
- Trophée Clio R3T France (coupe de marque)
- Clio R3T Alps-Trophy (coupe de marque)

Autres :

- Le championnat Suisse des rallyes
- Le championnat Suisse « junior » des rallyes
- Challenge N2S

1.3. Vérifications

Conforme au règlement standard FFSA.

Les équipages régulièrement engagés devront consulter le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com pour prendre connaissance :

- de la confirmation de leur engagement
- de leur heure de convocation pour les vérifications administratives complémentaires et techniques, ainsi qu'aux différentes obligations auxquelles ils seraient soumis. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

Les informations seront disponibles à compter **du vendredi 26 août 2016 à 15h.**

Les vérifications administratives : Chalet « Asac Mont-Blanc » avenue de Joux-plane (**face à l'hôtel le COTTAGE**).

1.3.1. **Des vérifications administratives préliminaires** auront lieu lors de la prise du carnet d'itinéraire à l'hôtel « **Le Sporting** » avenue de Joux-plane à Morzine. Tel : 04 50 79 15 03.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire.
- Licence valable pour l'année en cours.
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Les vérifications administratives complémentaires auront lieu suivant l'heure de convocation précisée sur le site internet www.rallye-mont-blanc-morzine.com

A l'issue des vérifications, les voitures devront être placées en parc fermé de départ (Place de l'office du Tourisme).

Le Parc à Remorques est situé **route des Prodains, Parking des Avenières à Morzine.**

Identifiées avec leur numéro de course (article 4), les voitures ne pourront circuler que dans les horaires correspondants, sur les itinéraires définis en annexe entre le Parc à remorques (éventuellement vérifications techniques) et le Parc de départ (Parc fermé), aller et retour.

1.3.3. Les vérifications techniques avant le départ du rallye auront lieu suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives préliminaires et publiées sur le site internet le vendredi 26 août 2016.

Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité, etc., ...) **avant de passer aux vérifications.**

Les vérifications techniques auront lieu **Taille du Mas du PLENEY à Morzine : CFR et Championnat Suisse.**

Coupe de marque CITROËN – RENAULT et autres : route de la Combe à Zorre à Morzine.

Vérifications finales :

Championnat de France, Championnat Suisse - autres : Ateliers Municipaux, route de la Plagne – 74110 Morzine.

RENAULT : Garage RENAULT MAGNIN - Chemin rural dit de la Perry - 74430 Saint Jean d'Aulps.

CITROEN : Garage PEUGEOT - THIOLLAY – 265 route de Morzine - Montriond

Tarif horaire de la main d'œuvre : **60 € ttc.**

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les véhicules de reconnaissances, d'assistance et d'ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participants officiellement au **68^{ème} Rallye Mont-Blanc - Morzine**. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule et entière responsabilité de leur propriétaire.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.1. Concurrents admis

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **175** maximum (pour les deux rallyes des championnats France et Suisse).

Une liste d'attente pourra être créée. Le total des engagés ne pourra excéder 225 avec le rallye VHC.

3.1.2.

Tout concurrent désirant participer au **68^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy Tél. 04.50.52.96.00 Fax: 04.50.52.96.08 GSM : 06.10.87.79.35, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com ou www.ffsa-inscriptions.org avant le **lundi 22 août 2016 à minuit** (cachet de la poste faisant foi), accompagnée du montant des droits.

Pour **les coupes de marques, ainsi que pour les concurrents inscrits au CFR – Championnat SUISSE (moderne et junior) et / ou au Trophée MICHELIN**, la date limite de priorité d'engagement est fixée au **lundi 15 août 2016**.

Une fois la demande d'engagement dûment remplie en ligne et imprimée, celle-ci devra parvenir exclusivement par courrier postal à l'ASAC MONT-BLANC avec obligatoirement le montant des droits d'engagement.

Nota : aucune demande ne sera acceptée par e-mail.

3.1.3.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.

3.1.5

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- Droits normaux : **1050 €** avec la publicité facultative des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation)
- Droits minorés : **950 €** avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages complets licenciés **ASAC Mont-Blanc et étrangers** (sauf ceux engagés en CFR, championnat ou hors championnat SUISSE moderne et junior, Trophée Michelin et Coupes de marques), (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation).
- Coupes de marques : **950 €** avec la publicité facultative des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation)
- 2050 €** sans la publicité référée en a, b, c.
- Pour les licenciés « Auto Sport Suisse » (y compris coupes de marque) 1150 € avec la publicité facultative** des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation). **2250 € sans publicité facultative** (incluant le matériel de géolocalisation).

Les pilotes peuvent participer au rallye sans obligation d'inscription au CFR ou au classement promotion, mais ne marquent pas de points.

Pour les virements : **Crédit Agricole des Savoie – Annecy Parmelan**
RIB : 18106 00019 19104618050 55
IBAN : FR76 1810 6000 1919 1046 1805 055
BIC : AGRIFRPP881

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements respectifs. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications un versement en espèces sera demandé.

3.1.6.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. **Le montant des droits d'engagement et tous les suppléments éventuels seront encaissés par l'association organisatrice à la clôture des inscriptions respectives.**

Elle doit **obligatoirement être accompagnée de :**

- a) **la photocopie de la licence du concurrent et de la licence co-pilote**
- b) la photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage.
- c) l'attestation d'autorisation de conduire du propriétaire de la voiture.
- d) le formulaire "**fiche de reconnaissances**"
- e) le formulaire "**parc assistance**"
- f) le formulaire «**ouvreur**» pour les concurrents autorisés.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

3.1.7.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, seraient dans l'obligation de déclarer forfait, sous réserve qu'une demande **par lettre recommandée** parvienne à l'organisateur. La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues avant le jeudi 25 août 2016
- 50 % pour les demandes reçues jusqu'au début des vérifications, **jeudi 1^{er} septembre 2016 à 13h30**. Au-delà de ce délai, les droits d'engagements seront conservés dans leur intégralité par l'organisateur.
- **De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent, en outre, connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.**

3.2 Equipages

Conforme au règlement standard FFSA.

3.2.9

Le système Hans est obligatoire pendant les épreuves spéciales. Néanmoins, le port du Hans et du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales (une tolérance d'environ **500 m** avant le CH et après le point STOP est accordée). Des panneaux indiqueront les limites en amont des CH et en aval des points STOP.

3.3 Ordre des départs

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur et proposée au Président de la Commission Championnat de France des rallyes pour validation.

Bénéficieront d'une priorité de positionnement dans l'ordre de départ :

- Les pilotes inscrits au CFR et/ou Classement Promotion
- Les pilotes prioritaires (FIA et FFSA), ainsi que les pilotes classés dans les divers Championnats, Coupes ou Trophées,
- Les Coupes de Marque seront positionnées prioritairement Le 1^{er} concurrent et le dernier concurrent des Coupes de Marque bénéficieront d'un écart de 2' : pour le 1^{er} avec celui le précède, pour le dernier avec celui qui le suit.

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères, en justifiant les raisons.

Les autres concurrents partiront après les différentes catégories référencées, selon la classification de l'ordre établi par la réglementation standard des rallyes.

Pour la 2^{ème} étape, l'ordre des départs sera celui du classement général provisoire à l'issue de la dernière ES courue, hors pénalités, de la 1^{ère} étape.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement FFSA

Groupe A et FA y compris WRC, S 2000 Atmo et S2000 1.6T (RRC), super 1600

Groupe R : R5, R4, R3, R2, R1

Groupe GT de série – Groupe GT+

Groupe N – N2 Serie- FN

Groupe F2000

Kit cars (admissibles sans marquer de points)

Les voitures des coupes de marques admises par la FFSA dans le Championnat de France.

Pour les concurrents Suisses, les groupes **ISN - ISA – RGT** sont acceptés.

4.2 Pneumatiques

Conforme avec l'article 4.2 du Règlement Standard des rallyes et les articles 4.1.3 – 4.1.3.1 – 4.1.3.2 du Règlement du Championnat de France des Rallyes.

Le nombre de pneumatiques des pilotes classés aux 10 premières places du championnat et dont les pneumatiques sont de dimensions 17 et 18, sera limité à 16 par rallye.

Des contrôles inopinés seront réalisés après la sortie du premier parc d'assistance ou avant le départ de la première ES et ce, jusqu'à l'arrivée de la dernière ES du rallye.

Rappel : A tout moment du rallye, le nombre de roues de secours à bord des voitures sera de **une minimum** et de **deux maximum** et elle(s) devra(ont) être du même type que les roues dont la voiture est équipée, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voitures du groupe GT de série).

Pour les licenciés Auto Sport Suisse : les licenciés ASS sont autorisés à participer avec des pneumatiques selon l'annexe 3 du règlement standard rallye Auto Sport Suisse :

Annexe 3 : règlement pour les pneus en rallye

1. Les pneus « slick » et les pneus à clous sont strictement interdits.
2. Les pneus de séries qui ont subi un test de construction ECE ou DOT, et qui portent le sigle de qualité correspondant sur leurs flancs, sont, en tous les cas, admis.
3. A tout moment de l'épreuve, la profondeur des sculptures ne doit pas être inférieure à 1,6 mm, ceci sur au moins ¾ de la bande de roulement.
4. Les pneus doivent être conformes aux définitions et prescriptions ci-après :
 - 4.1 Pneus à sculptures moulées (selon règlement FIA)
 - 4.1.1 Pneus à sculptures moulées lors de la fabrication, avec un taux d'entaillage minimum de 17% de la surface totale de la bande de roulement.
 - 4.1.2 Le découpage à la main est uniquement autorisé sur les pneus homologués par la FIA.

Pour les voitures des groupes R5, WRC, le nombre de pneumatiques est limité à **16** pour l'ensemble du rallye (y compris roue de secours).

Pour les voitures des groupes S2000 et R4, cette limitation à 16 pneumatiques se fera à la discrétion du commissaire technique FFSA.

4.3.1. Assistance

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Parcs d'assistance :

L'assistance sera interdite sur la totalité du parcours, sauf dans les parcs prévus à cet effet.

(voir plans disponibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com et au Sporting hôtel à Morzine à compter du 25 août 2016).

Aucun réceptif ni opération de relation publique ne pourront avoir lieu dans les parcs d'assistance, sans accord préalable établi avec l'organisateur. Il ne sera délivré qu'un **seul panneau d'assistance par voiture engagée**. Seules les voitures portant ce panneau d'assistance (**obligatoirement collé sur le pare-brise**) sont autorisées dans les parcs d'assistance.

Pour tout véhicule supplémentaire dans les parcs assistance, il sera délivré **une plaque et un adhésif « assistance numérotée »** moyennant **180 € pour la première et de 300 € pour chaque plaque supplémentaire** (à régler lors de l'engagement).

La surface attribuée à un concurrent dans le parc d'assistance est de **60 m²** pour une voiture + **40 m² par voiture supplémentaire dans le cas ou plusieurs équipages souhaitent se regrouper**. Tout besoin de surface supplémentaire à celle prévue réglementairement sera vendue **8 € HT le m²**, à condition d'en faire la demande et le règlement, avant la clôture des engagements et que ce soit réalisable.

L'accès des véhicules d'assistance aux parcs d'assistance est autorisé dès le **jeudi 1^{er} septembre 2016 à 9h**.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun débris et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.3.

Dans les parcs d'assistance, il est **OBLIGATOIRE** :

- de tenir, à proximité immédiate et accessible de l'emplacement de chaque voiture de course, un **extincteur** pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de **5 kg**, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis **moins de 2 ans**.
- de disposer, sous chaque voiture de course, **une bâche étanche** et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, **ainsi qu'une bâche étanche sous la partie mécanique des véhicules d'assistance**.

4.4 Géolocalisation

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation reconnu par la FFSA.

Le kit de géolocalisation, ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution, seront distribués lors de la remise du road-book. Une caution de 200 € sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...), la caution pourra être conservée, partiellement ou en totalité, après vérification par le distributeur agréé par la FFSA.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Les instructions d'installation sont également disponibles sur les sites : www.ffsa.org et www.rallye-mont-blanc-morzine.com.

Le montage et le bon fonctionnement du système devront être vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation, dès la remise du kit (pour les reconnaissances), et lors des vérifications techniques.

Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation lors des reconnaissances et pendant toute la durée du rallye.

Tout constat de non-fonctionnement entraînera les pénalités suivantes :

- 1^{ère} infraction : avertissement et remise en conformité immédiate
- 2^{ème} infraction : 200 €
- 3^{ème} infraction : exclusion du rallye et demande de sanction à la FFSA

4.6 Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 06 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course et sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration de course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation de l'article R.322.1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées soit occultées. A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification, fourni par l'organisateur, doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner. A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les Rallyes du Championnat de France des Rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

4.8 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste n° 16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de la sortie des vérifications techniques et ce, jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire :

Publicité optionnelle :

La publicité sera précisée par additif.

5.5. Promotion – Opérations commerciales et VIP

Toute manifestation de promotion et / ou opération VIP utilisant le site de Morzine, l'image ou l'appellation « Rallye Mont-Blanc – Morzine » devra impérativement obtenir l'accord écrit du Comité d'organisation.

La pose de tous supports publicitaires sur le parcours du rallye ou à proximité immédiate (visibles des spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réceptions et, en général, l'utilisation à des fins publicitaires ou de promotion du nom, des images du 68^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE, sont formellement interdites sans autorisations exclusivement écrites de l'organisateur.

Ceci s'applique particulièrement à chaque entreprise, collectivité, association, et organisme apportant leur aide sous quelque forme que ce soit à un concurrent engagé. Le concurrent est solidairement responsable des actions de ses partenaires. En cas d'infraction à cette règle, le concurrent devra verser une somme égale à 10 fois le montant de l'engagement le plus élevé.

De même, la prise de vue vidéo ou film hors du cadre privé et familial, ainsi que la commercialisation de toute image sous quelque forme que ce soit, est interdite sans accord exclusivement écrit de l'organisateur ou, à défaut, de la FFSA.

Des poursuites judiciaires pourront être engagées contre les contrevenants.

Tout site internet diffusant des photos et images, à des fins commerciales, du 68^{ème} Rallye Mont-Blanc Morzine devra s'acquitter d'une somme minimale fixée à 200 € TTC.

Toute opération réceptive faite dans le parc d'assistance est interdite, sauf avec l'accord préalable par écrit du Comité d'organisation.

5.6. Hélicoptères

Conformément au règlement de sécurité et aux dispositions des autorités civiles aériennes, le survol des spéciales en hélicoptère se fera exclusivement avec la société **BLUGEON HELICOPTERES** : info@blugeonhelicopteres.com, le Rocher – BP 130 – 74110 MORZINE - tél. : +33.450.759.915.

Toute opération réceptive, de dépose, d'utilisation de terrain public ou privé, fera l'objet, au préalable, d'une demande écrite à l'ASAC Mont-Blanc.

Des DZ sont aménagées le long du parcours (se rapprocher de Jean-Paul BERERD – Tél : 06 07 71 57 48).

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 68^{ème} RALLYE MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours de **437.25 km** comportant **12** épreuves spéciales, totalisant **197.61 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	87.69 km	6	151.98 km	239.67 km	36.58 %
2 ^{ème} étape - samedi	109.92 km	6	87.66 km	197.58 km	55.63 %
Total Rallye	197.61 km	12	239.64 km	437.25 km	45.19 %

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, de passage, périodes de neutralisation, sont repris dans le carnet de contrôle et le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2. Reconnaissances

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes 2016.

Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances.

Les reconnaissances sont limitées dans le temps (**voir tableau sessions 1 & 2 de la page 1**), et en nombre de passages dans chacune des E.S (**2 passages maximum**). Les pilotes auront la possibilité de choisir l'une des deux sessions de reconnaissances proposées par l'organisateur et l'inscrire sur le bulletin d'engagement. Le panachage week-end / semaine est interdit.

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de **caution de 200 €** à remettre à la prise du road-book à VDS.

Des contrôles seront effectués par l'Organisateur. Un autocollant "Reconnaissances", avec un numéro d'ordre, sera apposé au milieu et en haut du pare-brise, ainsi que sur chaque vitre latérale arrière.

Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes au stylo à bille, sur la fiche de pointage qu'ils recevront, les renseignements demandés (les heures de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

Les véhicules seront strictement de série. De plus, les équipements suivants sont réglementés :

- arceaux interdits
- 2 phares additionnels au maximum.
- 2 personnes maximum autorisées dans le véhicule de reconnaissances.

Le refus de se laisser contrôler sera considéré comme une infraction aux règles de reconnaissances et pénalisé comme tel. Le retour en arrière sur le parcours des ES est interdit.

6.2.7 Pénalités

Conforme au règlement standard des rallyes.

Le montant des amendes des reconnaissances sera conservé par l'organisateur, ou par la FFSA si c'est elle qui a diligenté les contrôles.

IMPORTANT : Le jour du rallye, les cordes seront matérialisées par des piquets de chantier et / ou des séparateurs de voie lestés selon les cas.

6.3. Carnet de Contrôle

Conforme au Règlement Standard FFSA.

6.4. Circulation

Conforme au règlement Standard FFSA.

6.4.6. Rétroviseurs extérieurs

Les rétroviseurs extérieurs de la voiture de compétition devront être utilisables à tout moment de la compétition par l'équipage. Il est interdit de les plaquer à la carrosserie. Un non-respect de cette règle entraînera la convocation au Collège des commissaires sportifs. Des pénalités pourront être appliquées.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, l'heure officielle sera celle de l'horloge parlante française (tél. 36.99).

Les voitures seront mises en parc fermé (Place de l'Office du Tourisme à Morzine et son parking souterrain) à l'issue des vérifications techniques et du protocole départ. Les voitures devront être présentées par l'équipage.

Le départ des voitures sera donné le vendredi 2 septembre 2016 de Morzine.

1^{ère} voiture : 15 minutes après le dernier VHC.

7.1.9. Ouvreurs

La possibilité d'avoir un seul ouvreur est réservée aux pilotes inscrits au championnat de France et aux pilotes du Championnat suisse. Les pilotes souhaitant utiliser un ouvreur devront en faire la demande sur le bulletin d'engagement.

Les véhicules utilisés par les ouvreurs seront identifiés comme tels et devront notamment comporter 4 autocollants portant le n° de la voiture de course pour laquelle ils officient (20x10) sur le pare-brise avant en haut à droite, sur la lunette arrière en haut au centre et sur les deux vitres latérales arrières vers l'avant, ainsi qu'un panneau (50x70cm – identiques aux panneaux de portières), apposés de manière visible sur le capot avant et portant également le numéro de la voiture de course pour laquelle ils officient, le tout fourni par l'organisateur.

Cette identification pourra donner lieu à un droit maximum de **160€** perçu par l'organisateur.

En cas d'absence de cette identification, l'accès aux épreuves spéciales sera refusé.

Les plaques « OUVREURS » seront distribuées par le Directeur de course au PC, après le passage aux vérifications. L'équipage du véhicule « ouvreur » sera de 2 personnes **obligatoirement licenciés à la FFSA (pas nécessaire pour les licenciés Auto Sport Suisse)** et en possession d'une pièce d'identité, du permis de conduire de manière permanente.

Un seul véhicule « ouvreur » par voiture de course est accepté.

Dans le cas d'un arrêt sur le parcours d'une ES, justifié par un incident technique ou toute raison particulière à cet ouvreur, il lui est interdit de reprendre sa progression avant le passage de la voiture « balai ».

Les véhicules « ouvreurs » doivent être couverts par leur propre assurance.

Le passage sur les **ES se fera à la discrétion du Directeur de course**, selon le déroulement du rallye. Les ouvreurs doivent se présenter au plus tard **1h40 avant le départ de la 1^{ère} voiture dans l'ES**. Les véhicules « ouvreurs » doivent respecter le code de la route et avoir une conduite prudente sur l'ES, faute de quoi ils pourront être exclus par le Directeur de course.

7.2 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Conforme au règlement standard FFSA.

Les signes distinctifs sont :

- Directeurs Délégués aux Épreuves Spéciales : chasuble rouge marquée "Directeur de course ES"
- Chargés des Relations avec les Concurrents : chasuble rouge marquée "Chargé des relations avec les concurrents"
- Chefs de Postes : chasuble orange marquée "Chef de Poste"
- Commissaires : chasuble orange marqué « Commissaire »

7.3. Contrôles de passage (CP) - Contrôles horaires (CH) - Mise hors course

Conforme au règlement standard FFSA.

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations Concurrents, son intention de réintégrer l'épreuve au titre du « Rallye 2 » dès que possible et au plus tard avant la publication sur internet du classement (officiel) à l'issue de la dernière ES courue de l'étape.
- avoir soumis, avec succès, sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s). Une pénalité de DIX heures sera appliquée. Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Epreuves Spéciales (E.S)

Conforme au règlement Standard FFSA.

Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation, faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant hors d'une décision du Directeur de Course, sera à la charge du concurrent.

7.5.17.14 Déclaration d'abandon

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, a l'**obligation** de prévenir le plus rapidement possible la Direction de Course en utilisant le numéro de téléphone indiqué sur la note d'information et l'autocollant « n° d'urgence » remise au moment des vérifications.

7.5.20 Séance d'Essai

Mise à disposition d'une séance d'essai pour tous les concurrents régulièrement engagés. Elle aura lieu le **jeudi 1^{er} septembre 2016**. L'organisation de cette séance entraîne l'interdiction formelle de **tout essai** quel qu'il soit sur le parcours et l'environnement de l'épreuve, à compter du 15 juillet 2016 et jusqu'au 03 septembre 2016, ceci dans **tout le département de la Haute-Savoie**. Une participation financière de **120 €** sera demandée à tous les concurrents.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8. PENALITES - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA et aux règlements de chaque championnat, coupe et Trophée.

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

10.1 Remise des Prix

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la Poste, dans la semaine qui suit le Rallye, sous réserve de vérifications finales en cours.

Hors classement Promotion (MICHELIN) et coupe de marques :

CLASSE / NB PARTANTS	11 et plus	6 à 10	4 à 5	Jusqu'à 3
1 ^{er}	100 % engagement	100 % engagement	50 % engagement	25 % engagement
2 ^{ème}	50 % engagement			
3 ^{ème}	25 % engagement			

Première féminine : 50% de l'engagement.

Sont considérés comme partants, tous les concurrents autorisés à prendre le départ du rallye.

Engagement = engagement réel payé et plafonné au montant avec publicité de l'organisateur.

Les concurrents du classement Promotion Trophée MICHELIN, ainsi que ceux des Coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues à la classe.

Les prix seront ceux de la place réelle du concurrent.

10.2P Classement promotion « Trophée MICHELIN »

Conforme au règlement de ce trophée.

10.3P Coupes et procédure PODIUM et présence salle de presse

De nombreuses coupes et/ou trophées seront distribués sur le podium d'arrivée, en fonction des classements. Le passage sur le podium se fera après la mise en parc de « repositionnement » (parking Montriond) selon les directives adressées aux concurrents.

A l'issue du Podium, les voitures seront mises de suite en parc fermé (place de l'Office et son parking souterrain).

Les **3** premiers du classement général, du Trophée MICHELIN, des coupes de marques, doivent, si la demande leur en est faite, se présenter en salle de presse (Office du Tourisme) immédiatement après avoir rempli leurs obligations sur le podium.

AUTRES RÉCOMPENSES

Des coupes et des lots seront remis à des Commissaires de route tirés au sort.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC DES RALLYES

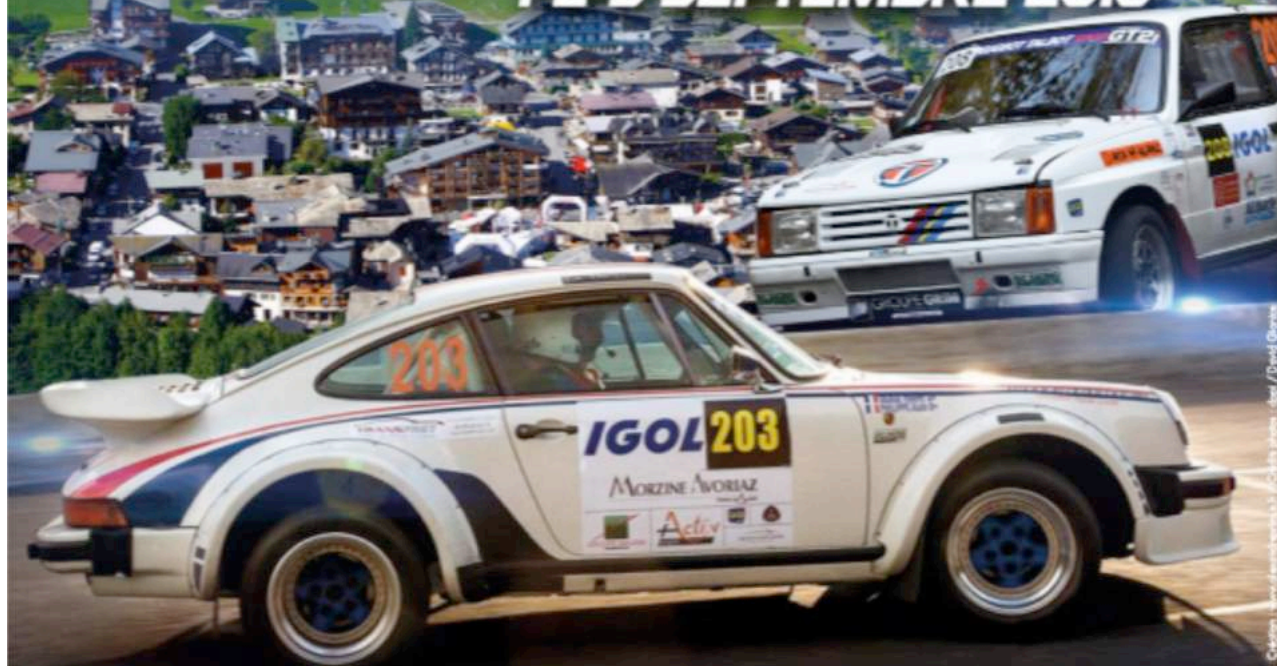


REGLEMENT

37^{EME} RALLYE VHC

MONT-BLANC MORZINE

1-2-3 SEPTEMBRE 2016



1^{er} RALLYE VHC



COUPE 104



COUPE SUISSE DES RALLYES
HISTORIQUES



Sécurité Info Rallye
SKODA



Partenaires



Partenaires médias



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



ffsportautomobile



@ffsaorg

MORZINE AVORIAZ
Portes du Soleil

Portes du **Soleil**

Sampens
Votre accueil bien vu

haute savoie
le Département



ROCHET
BIJOUX POUR HOMME

BRASSERIE
DU MONT-BLANC

le dauphiné

ACB

37^{ème} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

1-2-3 septembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye National.

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 8 juillet 2016		Parution du règlement et ouverture des engagements.	
Lundi 22 août 2016	Minuit	Clôture des engagements	
Vendredi 26 août 2016	15h00	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	Hôtel Le Sporting - Morzine
	15h00 – 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires*	Hôtel Le Sporting - Morzine www.rallye-mont-blanc-morzine.com
Samedi 27 août et Dimanche 28 août 2016	07h00 – 16h00	Reconnaisances session 1 (voir tableau règlement 68 ^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine)	
Lundi 29 août 2016	17h00 - 22h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires*	Hôtel le Sporting - Morzine
Mardi 30 août 2016	07h00 – 16h00	Reconnaisances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
	09h00 – 14h00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires*	Hôtel le Sporting - Morzine
Mercredi 31 août 2016	08h00 - 16h00	Reconnaisances sessions 2 et 2 bis (voir tableau).	
Jeudi 1er septembre 2016	07h00 – 12h00	Reconnaisances session 2 bis (voir tableau)	
	09h00 - 12h00 13h00 - 17h30	Séance d'essai – Taninges – Tarif : 120 €	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	15h00 - 22h00	Vérifications administratives	Chalet « Asac mont-blanc » avenue de Joux plane face Hotel
		Horaires de convocation disponibles à partir du vendredi 29 août 2016 à 15h	Hôtel Le Sporting - Morzine et www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	15h20 à 22h30	Vérifications techniques	Taille de Mas du PLENEY Morzine (rue face à l'office du tourisme et à droite de l'hôtel les « Airelles »).
		Horaires de convocation disponibles à partir du vendredi 29 août 2016 à 15h	Hôtel Le Sporting - Morzine et www.rallye-mont-blanc-morzine.com
	18h00	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC / Palais des Sports de Morzine
	23h00	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications	PC / Palais des Sports de Morzine.

Vendredi 2 septembre 2016	07h25	Départ de la 1^{ère} étape de Morzine	
	18h45	Arrivée de la 1^{ère} étape à Morzine	
	A l'issue de la dernière ES courue de l'étape1	Publication sur internet du classement à l'issue de la dernière ES courue de la 1 ^{ère} étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	Office de tourisme de Morzine
Samedi 3 septembre 2016	07h30	Départ de la 2^{ème} étape de Morzine.	
	16h22	Arrivée de la 2^{ème} étape à Morzine	
		Affichage du classement final provisoire 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine
		Remise des prix sur le podium.	
	Vérifications finales	Ateliers Municipaux, route de la Plagne - Morzine.	

* Pièces à fournir : photocopie des licences, des permis de conduire, fiche « véhicule reconnaissance » (si pas envoyés au préalable).
La présence de l'équipage n'est pas obligatoire, dans la mesure où un représentant du concurrent est présent.

Nota : aucun de ces formulaires ou photocopies ne sera accepté par mail, exclusivement par courrier.

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **1-2-3 septembre 2016**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

37^{ème} RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° 712 en date du 13 juillet 2016
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° N21 en date du 30 juin 2016

1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Alain ROSSI Robert GALLI	7592/0725 9206/0712
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Yannicke MAILLARD	
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Pascal BATTE	28230 /0805
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER André OLIVIER	5010/0112 1119/1609
Chargé des relations avec les concurrents	Martine PICHELIN	111134/0419

1.2. Eligibilité

Le **37^{me} RALLYE VHC MONT-BLANC / MORZINE** compte pour :

- **Le championnat de France des rallyes VHC**
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 4**
- Le Championnat des Rallyes VHC du Comité Régional Automobile Rhône-Alpes.
- Challenge indice de la performance
- Le challenge « ASAC MONT BLANC » Espace Automobile
- Le challenge Mer et Montagne
- La coupe Suisse des rallyes historiques

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1.5.

Toute personne désirant participer au 37^{ème} **RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, Tél. 04.50.52.96.00 et 04.50.45.09.12 - Fax : 04.50.52.96.08, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur www.rallye-mont-blanc-morzine.com la photocopie de la 1^{ère} page **PTH** ou **PTN**, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant le **lundi 22 août 2016 à minuit accompagnée du montant des droits**.

3.1.6.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.
Si cette demande est envoyée par fax, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **26 août 2016 à minuit**.

3.1.10.

Le nombre des engagés est fixé à **50** maximum.

Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents sur les deux épreuves ne pourra excéder 225 sur les deux épreuves.

3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **700 €** avec la publicité facultative des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation obligatoire, un repas pour l'équipage).
- **Pour tous les licenciés Auto Sport Suisse : 800 € avec la publicité facultative** des organisateurs (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation obligatoire, un repas pour l'équipage). **1550 € sans publicité facultative** (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation)
- Droits minorés : **600 € avec la publicité facultative** des organisateurs pour **les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1^{er} juin 2016** (incluant la mise à disposition du matériel de géolocalisation).
- Droits minorés **Challenge Mer et Montagne : 550 € avec la publicité facultative** des organisateurs, à partir du moment où le concurrent s'est inscrit et a réglé les droits (**1100 € : un chèque de 550 € à l'ordre de l'ASAC Mont-Blanc** et un chèque de **550 € à l'ordre de l'ASA du Var**, (à envoyer avec l'engagement du 37^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine VHC) au challenge Mer et Montagne avant la limite de clôture du règlement de ce challenge. Dans ce cas précis le concurrent devra régler en supplément la somme de **50 €** à l'ordre l'Asac Mont-blanc, correspondant à la mise à disposition du matériel de géolocalisation obligatoire.
- **1350 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

3.3. Ordre des départs

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2^{ème} étape.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA. Sont admises les voitures à définition routière de l'annexe K en vigueur pour les périodes de E à J1 (1985) incluses et possédant un **PTH FIA** - ou le **PTN FFSA national**.

Les voitures seront réparties en 8 Groupes

Groupe 1 – T

Groupe 2 – TC

Groupe 3 – GT

Groupe 4 – GTS

Groupe 5 – GTP/HST/TSRC

Groupe N-VHC-J1

Groupe A-VHC-J1

Groupe B-VHC-J1 jusqu'à 1985

4.1.2

Les voitures du groupe « **Classic de compétition** » de **1947 à 1990** (avec passeport 3 volets obligatoire), ainsi que celle de la **période E-J2 de 1986 à 1990** (avec passeport technique historique), sont admises avec un classement indépendant mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement CFR-VHC.

Pour les licenciés Auto Sport Suisse :

- Sont admis à participer tous les véhicules des catégories : T, CT, GT, GTS et des périodes suivantes : E, F, G1, G2, H1, H2, I, J, conformes aux prescriptions de l'annexe « K » de la FIA et aux dispositions de la CSN de l'ASS.
- La subdivision de la période J prévue à l'article 3.2 de l'annexe K n'est pas applicable pour les véhicules de la CSRH VHC.
- Les véhicules de la période E doivent se conformer aux équipements de sécurité exigés pour la période F (voir art. 5 annexe K). Tous les véhicules doivent être équipés d'une structure anti-tonneau conformément à l'article 5.13 de l'annexe K.

4.4 Géolocalisation

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Le 37^{ème} RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours de **468.93 km** comportant **11** épreuves spéciales et totalisant **184.04 km**. Il est divisé en 4 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 ^{ère} étape - vendredi	87.69 km	6	151.98 km	239.67 km	36.58 %
2 ^{ème} étape - samedi	90.86 km	5	72.38 km	163.24 km	55.66%
Total Rallye	178.55 km	11	224.36 km	402.91 km	44.31 %

6.2 – Reconnaissances

Voir tableau du règlement du 68^{ème} rallye Mont-blanc – Morzine.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COURSE

7 Déroulement de la course

7.1 Départ.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition établis à la discrétion de l'organisation pour la 1^{ère} étape et dans l'ordre du classement pour la 2^{ème} étape

7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit, au chargé des relations concurrents, son intention de réintégrer l'épreuve au titre du « Rallye 2 » dès que possible et au plus tard avant la publication sur internet du classement (officiel) à l'issue de la dernière ES courue de l'étape.
- avoir soumis, avec succès, sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s). Une pénalité de DIX heures sera appliquée. Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les points de bonus de départ. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Un classement du CFR/VHC sera extrait du classement général du rallye. Celui-ci sera exclusivement réservé aux pilotes inscrits au CFR/VHC.

Les points seront attribués selon cet unique classement.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de **3** partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par **2**.

Chacun de ces classements donnera aussi attribution de points dans le cadre de la coupe de France des rallyes VHC, conformément au règlement de la **Coupe de France des rallyes VHC FFSA 2016**.

Un classement à l'indice de performance (établi selon la grille FFSA) sera proclamé et récompensé.

Les « classics de compétition » auront un classement spécifique, à part des VHC, et seront systématiquement exclus du classement scratch final.

Pour les concurrents Suisses, un classement spécifique sera extrait du classement général VHC de l'épreuve pour l'attribution de points dans le cadre de la coupe Suisse historique des rallyes 2016.

ARTICLE 10. PRIX - COUPES

La remise des prix aura lieu le samedi 3 septembre 2016 sur le Podium d'arrivée.

Une coupe ou un lot sera remis à chaque équipage classé.

Pour les équipages ayant terminé le rallye et passé le podium final, un séjour, offert par l'Office du tourisme de Morzine, sera tiré au sort sur le podium d'arrivée.

CHAMPIONNAT DE FRANCE VHC DES RALLYES



REGLEMENT

37^{EME} RALLYE VHC

MONT-BLANC MORZINE

1-2-3 SEPTEMBRE 2016



1^{ER} RALLYE VHC



COUPE 104



COUPE SUISSE DES RALLYES
HISTORIQUES



Sécurité Info Rallye
SKODA



Partenaires



Partenaires médias



ffspartautomobile



@ffsaorg

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

MORZINE AVORIAZ
Portes du Soleil

Portes du Soleil

Samoëns
Votre accueil bien vu

haute savoie
le Département



ROCHET
BIJOUX POUR HOMME

BRASSERIE
DU MONT BLANC

le dauphiné

ACB

1^{er} Rallye Mont-Blanc-Morzine VHRS 1-2-3 septembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce rallye reprend l'ensemble de la réglementation standard des rallyes moderne et VHC

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° 712 en date du 13 juillet 2016
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation n° N21 en date du 30 juin 2016

PROGRAMME – HORAIRES

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ADRESSES :

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Asac Mont-Blanc organise les 1,2 et 3 septembre 2016, en qualité d'organisateur administratif et technique, **le 1^{er} rallye Mont-Blanc Morzine VHRS.**

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous permis d'organisation n° en date du

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Rhône Alpes sous permis d'organisation n° N 21 en date du 30 juin 2016

COMITE D'ORGANISATION

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

1.1 - OFFICIELS

Idem rallye VHC, sauf :

Collège des commissaires Sportifs VHC – VHRS :

Président	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres	Alain ROSSI Robert GALLI	7592/0725 9206/0712
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Yannicke MAILLARD	
Directeur de Course VHRS	Serge FREVILLE	27121/0414
Commissaires Techniques / Responsable VHRS	Denis ORSET	
Chargé des relations avec les concurrents VHRS	Patrick SAILLET	5038/0506

1.3. - VERIFICATIONS

VERIFICATIONS PRELIMINAIRES ADMINISTRATIVES :

Sporting-Hôtel Avenue de Joux Plane 74110 Morzine
Tel : 04 50 79 15 03
Retrait de road books – plaques portières - plaques - additifs
Présentation des permis de conduire, licences ou prise des titres de participations
Samedi 27 août 2016 à partir de 8h.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Présentation des permis de conduire et retrait documents et additifs s'il y a lieu.
Parking municipal d'ATRAY : Rond- Point de Joux plane - face à l'hôtel Le Sporting et La Clef des Champs.

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Parking municipal : Rond- Point de Joux plane face à l'hôtel le Sporting et la Clefs des Champs.
Jeudi 1^{er} septembre 2016 de 14h à 20h30 sur convocation.
Les convocations seront visibles sur le site www.rallye-mont-blanc-morzine.com dès le vendredi 26 août 2016 à 15h.
Présentation d'un « laisser-passer de véhicule pour parcours de régularité historique FIA » ou un PTH FIA, FFSA, ou un passeport technique 3 volets.
En cas de non-présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

BRIEFING OBLIGATOIRE : le vendredi 2 septembre 2016 à 10h - Place de l'Office du Tourisme de Morzine (sous le préau). **Présence obligatoire de l'équipage.**

ARTICLE 2P- ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer au 1^{ème} **Rallye Mont-Blanc Morzine VHRS** doit adresser, au secrétariat du rallye, la demande d'engagement dûment complétée, accompagnée des droits d'engagement avant le **lundi 22 août 2016 à minuit** (cachet de la poste faisant foi).

Le concurrent doit obligatoirement préciser, sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie pour la totalité du rallye

Moyenne haute

Moyenne intermédiaire

Moyenne basse

Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaire Sportifs.

L'organisateur jugera du bon choix du concurrent concernant les moyennes et pourra modifier la catégorie de moyenne choisie selon le type de voiture.

3.1.1 – Le nombre maximum d'engagés est fixé à **54** (ce nombre pourra être augmenté en fonction du nombre d'engagés en national et en VHC).

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscriptions est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.2 – Les droits d'engagements sont fixés à :

600 € avec la publicité facultative de l'organisateur et la mise à disposition du système de géolocalisation obligatoire (idem moderne)
1150 € sans la publicité facultative de l'organisateur.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

De par son engagement, le concurrent s'interdit toute opération de relation publique sur les parcs sans autorisation écrite de l'organisation.
Les droits d'engagement seront entièrement remboursés aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve que l'organisateur ait été prévenu par courrier, e-mail, fax.

La retenue sera :

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

3.2 – EQUIPAGES

3.2.1 LICENCES ADMISES :

Les licences « pratiquant » international (A, B, C, C Junior pour le copilote exclusivement, Régularité et Restrictive) ou Nationale (Concurrent Conducteur, Régularité) sont admises ainsi que les **Titres de participation National Régularité et les Titres de participation pour les étrangers.**

Prix des TP : 65 €

Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, **obligatoirement, un certificat de non contre-indication** à la pratique du sport automobile.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement.

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, l'équipier doit être en possession d'un permis de conduire.

L'âge minimum de l'équipier est de 16 ans.

Le départ ne sera donné qu'aux équipages exclusivement composés de deux personnes.

Toute manœuvre déloyale, incorrecte ou frauduleuse, entreprise soit par le concurrent, soit par les membres de l'équipage ou par son assistance, sera jugée par le Collège des Commissaires Sportif, qui pourra prononcer toute éventuelle pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

3.2.2 – EQUIPAGE : l'équipage devra se trouver complet à bord de la voiture, pendant toute la durée du rallye, hormis dans les cas prévus par le présent règlement. L'abandon d'un membre de l'équipage ou l'admission d'un tiers à bord (sauf pour le cas de transport d'un blessé) entraînera l'expulsion.

3.2.3 – EQUIPEMENTS DES EQUIPAGES :

Pour les 3 moyennes (haute, intermédiaire et basse), **l'arceau de sécurité tous types est vivement conseillé. Concernant la moyenne haute, le harnais de sécurité est obligatoire.**

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent obligatoirement être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile.

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon,...) sont prohibées.

3.2.9. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales, une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point stop est accordée.

Retrait de licence : (règlement médical).

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et ce, que l'intervention ait été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même.

Dans tous les cas, et quelques soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande.

Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

3.3 – ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre figurant sur la liste des autorités affichée avant le départ.

Les voitures partiront de 30 secondes en 30 secondes après le rallye moderne.

Cet ordre de départ restera inchangé jusqu'à la fin du rallye.

Ordre de départ pour le rallye : 1^{er} VHC – 2^{ème} Moderne – 3^{ème} VHRS

Le comité d'organisation fournira, à chaque équipage, les **2 plaques du rallye** et les **2 panneaux de portière** portant les numéros de compétition réglementaires.

Les plaques de rallye devront être apposées visiblement à l'avant et à l'arrière de la voiture pendant toute la durée du rallye. Les numéros de compétitions, fournis par les organisateurs, devront obligatoirement être apposés pendant la durée du rallye, sur chacune des deux portières avant de la voiture. En cas d'impossibilité, il devra être apposé sur une autre partie de la voiture avec l'accord écrit préalable de l'organisateur.

3.3.1 NUMERO

L'attribution des numéros se fera en tenant compte de la moyenne choisie dans le bulletin d'engagement.

ARTICLE 4P – CONDITIONS D'ADMISSION DES VOITURES

4.1 – VOITURE AUTORISEES :

Sont admises sur invitation les voitures correspondant à l'annexe K du Code Sportif de la FIA.

Les voitures des périodes C à J2 de 1919 à 1990.

Sont autorisés, les groupes suivants : (possibilité de retenir un ou les deux groupes ci-dessous) :

Catégories Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31/12/1990.

Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand – Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière, à partir du 01/01/1991.

Catégorie « Tourisme » : véhicules de plus de 20 ans, immatriculés avant le 31/12/1995.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée.

Le casque est obligatoire pour tous les équipages du 1^{er} rallye mont-blanc Morzine VHRS

Tout pilote qui voudrait inscrire une voiture à ce rallye doit s'assurer que, à la date des vérifications techniques et pour toute la durée du rallye, sa voiture est conforme à la législation routière, ainsi qu'à la classification des périodes telles que définies dans l'annexe K du code sportif international.

Un extincteur, 2 chasubles réfléchissantes et un triangle de signalisation sont obligatoires.

4.2 – INSTRUMENTS DE BORD :

Libre

4.2 – DOCUMENT A FOURNIR AUX VERIFICATIONS :

La carte grise du véhicule ainsi qu'un laissez-passer pour véhicules historiques de régularité doivent être présentés aux commissaires techniques aux vérifications. Le PTH est recommandé, mais pas obligatoire.

4.3 – ASSISTANCE :

Les véhicules d'assistance sont autorisés (dans les parcs d'assistance) et les concurrents restent responsables de leur assistance.

Zone d'Assistance:

Parking communal route de Thonon (à 100 m du terrain de foot et de la zone d'assistance VHC).

Bâche et extincteur obligatoires pour l'assistance (idem moderne).

4.4 GEOLOCALISATION

Voir règlement du 68^{ème} rallye Mont-Blanc Morzine.

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES : Idem rallye moderne.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

Publicité obligatoire : deux plaques de rallye, deux numéros de course.

En plus des numéros de course présents sur les deux panneaux de portière, les concurrents recevront un jeu de 2 numéros adhésifs (210 X 140 mm) à apposer : pour l'un, centré en lieu et place de la plaque d'immatriculation arrière ou sur la plaque d'immatriculation occultée par un ruban adhésif noir, pour l'autre sur le pare-brise, à 11cm de la limite haute pare-brise/pavillon et contre le montant à droite du pare-brise.

L'éventuel bandeau publicitaire du concurrent doit être apposé à la limite haute pare-brise/pavillon et ne doit pas excéder 10cm de haut.

A ses extrémités droite et gauche, il doit laisser libre un espace de 25 cm de large, réservé à la publication facultative.

L'ensemble des panneaux de portières ne pourra en aucun cas être découpé.

Toute autre publicité devra s'inscrire dans le cadre de l'annexe K (FIA 2007) et recevoir l'accord écrit de l'organisation.

Publicité optionnelle : bandeaux de pare-brise (les publicités optionnelles et obligatoires seront précisées sur l'additif).

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 – DESCRIPTION :

Le 1er Rallye Mont-blanc Morzine VHRS, représente un parcours de **333.39 km** il est divisé en 2 étapes et **3** sections.
Il comporte **9** épreuves de régularité d'une longueur totale de tests de **140.91 km**

Les épreuves de régularité sont :

Test de Régularité 1
Test de Régularité 2 et 5
Test de Régularité 3
Test de Régularité 4
Test de Régularité 6 et 9
Test de Régularité 7
Test de Régularité 8

Au minimum un chronométrage intermédiaire sera effectué dans tous les tests de régularité.

Les lieux des tests seront communiqués à la prise du Road-book.

Les tests 5 et 6 se dérouleront de nuit.

L'itinéraire horaire figure dans le road-book

6.2. – RECONNAISSANCES.

Idem que le Rallye moderne et VHC.

Jours et horaires : cf. 1^{ère} page du règlement moderne

Le système de géolocalisation est obligatoire pour les reconnaissances. Prévoir un chèque de caution de 200 € à remettre à la prise du road-book à VDS.

6.2.2. – VEHICULES :

Les véhicules seront strictement de série, sans aucune modification, à l'exception d'un lecteur de carte et d'un tripmaster ou équivalent. Toutes les autres modifications internes ou externes sont formellement interdites et seront considérées comme infractions à la réglementation des reconnaissances donnant lieu à l'application des sanctions prévues.

Sanctions conformes au règlement standard F.F.S.A.

Tous les autres articles sont conformes au règlement standard F.F.S.A.

Un sticker « Reconnaissances » numéroté, sera obligatoirement apposé en haut et à droite du pare-brise.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes.

6.2.3. – Les concurrents doivent inscrire eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de reconnaissance qu'ils recevront, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée et éventuellement de passage dans les ES).

6.2.5. – Les reconnaissances sont limitées à 2 passages maximum par test de régularité.

6.4. CIRCULATION :

Pendant toute la durée du rallye, les équipages devront se conformer strictement aux prescriptions réglementant la circulation en France. Tout équipage qui ne se conformera pas à ces prescriptions, se verra infliger les pénalités prévues ci-dessous :

- 1^{ère} infraction : une pénalité financière de **160€**.
- 2^{ème} infraction : une pénalité en temps de 5 mn.
- 3^{ème} infraction : une exclusion de l'épreuve

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.1 – DEPART

Le départ des voitures sera donné 5 minutes minimum **après le rallye support moderne** : pour la 1^{ère} étape et la 2^{ème} étape.

Ordre de départ pour tout rallye : 1 – VHC / 2 – Moderne / 3 – VHRS.

Il est rappelé à tous les concurrents qu'ils doivent pointer et partir dans l'ordre des numéros de course.

Tout départ anticipé sera sanctionné. **Les concurrents partiront de 30 secondes en 30 secondes.**

7.2 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONTROLES :

Les concurrents devront obligatoirement se présenter à tous les contrôles de passage et contrôles horaires sous peine de pénalisations.

Tous les contrôles seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Contrôles Horaires (CH) : à ces contrôles, les commissaires en poste indiquent sur le carnet de contrôle l'heure de présentation.

L'absence de pointage à un CH sera pénalisée de 10 minutes.

Par minute d'avance, une pénalisation de 1 minute.

Par minute de retard, une pénalisation de 10 secondes.

7.3. TEST DE REGULARITE

La longueur minimum d'un test de régularité est **libre**.

Le Directeur de Course devra proposer, sous son entière responsabilité en fonction du profil de la route et des conditions climatiques, pour chaque test de régularité : une « moyenne haute », une « moyenne intermédiaire », une « moyenne basse », en s'assurant que le temps minimum ne puisse être inférieur au temps réalisé en course par une voiture de même type X 1,3.

Ces valeurs seront communiquées, au choix de l'organisateur, au départ des étapes ou sections, ou au contrôle horaire des départs de chaque test de régularisation.

Aucune moyenne ne devra figurer au règlement particulier du rallye.

Dans tous les cas et à tout moment, **le Directeur de Course pourra proposer une moyenne inférieure, notamment pour des raisons de sécurité.**

La feuille d'engagement doit comporter les cases « haute », « intermédiaire », « basse », où le concurrent inscrira la catégorie de moyenne choisie pour tout le rallye. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec l'autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le chronométrage des tests de régularité est obligatoire.

Des chronométrages secrets intermédiaires sont OBLIGATOIRES pour les tests de régularité.

Toutes les pénalités en temps sont exprimées en heures, minutes et secondes.

Les appareils de chronométrage doivent être synchronisés avec l'horloge parlante et entre eux.

La longueur des tests de régularité doit être mesurée avec précision entre les lignes de départ, de chronométrages intermédiaires (obligatoires) et d'arrivée.

La situation des lignes de chronométrages intermédiaires et d'arrivée de ces tests de régularité doit être secrète.

En cas de dépassements de plus de 10% de la moyenne haute, l'exclusion du concurrent devra être prononcée (art 7.51.1).

L'ensemble des structures de sécurité mises en place pour le rallye VHC doit être identique.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité.

Exemple :

- Moyenne définie **60km/h**
- Longueur du secteur de test de régularité **10 km**
- Temps idéal : **10mn**
- A) Temps réalisé : **9 mn. 39 sec.** = **21** secondes de pénalité.
- B) Temps réalisé : **10mn. 31 sec.** = **31** secondes de pénalité.

Le départ des voitures sera donné de 30 secondes en 30 secondes.

7-3-16 Nouveau départ après abandon en Rallye 2

Se reporter au règlement moderne et VHC.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant le test de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée, est interdit et pénalisé par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur d'épreuve pourra diminuer les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques.

Les concurrents en seront avisés aux CH « podium » de chaque étape ou section et ou aux départs des tests concernés.

Nota : Le chronométrage sera fait par le système de géolocalisation de la société VDS. Les temps seront relevés à la seconde.

Une notice d'installation des boîtiers vous sera remise avec le matériel. Vous devez respecter ces instructions. Alimentation par Allume-Cigare interdite. Assurez-vous que votre matériel soit bien en fonction au départ de chaque étape.

Si le PC Temps ne reçoit aucune information de votre boîtier suite à un mauvais branchement, une pénalité de 100 points, en plus du plus mauvais temps relevé par spéciale parcourue, vous sera appliquée.

7.5 INTERRUPTION D'UNE EPREUVE SPECIALE

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quel que motif que ce soit, le Directeur de Course pourra soit prendre les différents points intermédiaires du dernier concurrent passé sur une fraction de la spéciale, afin d'établir un classement de celle-ci (ex : 15 km effectués sur 22 km initiaux, si le dernier point intermédiaire du dernier concurrent est à 14.75km, la Direction de course pourra prendre ces différents points intermédiaires pour tous les concurrents afin d'établir un classement de la spéciale), soit annuler cette spéciale.

7.5.4 TEST DE REGULARITE NON EFFECTUE

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ du test de régularité.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

7.6 PARC FERME

Parc de regroupement : sous régime de parc fermé.

Parc de fin d'étape : non soumis au régime de parc fermé. Pointage CH podium obligatoire.

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard FFSA – **Aucune réclamation ne sera admise.**

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les concurrents seront classés dans chaque groupe par **catégorie de moyenne (Basse, Intermédiaire, Haute)** et par ordre décroissant des pénalités.

Pour information : pour éviter toute discussion stérile, lors de la publication des résultats, l'organisateur n'informerait pas les concurrents de la position des chronométrages intermédiaires, ni des temps idéaux de passage ; seules les pénalités infligées à ces points intermédiaires seront portées à la connaissance des concurrents.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Les 3 premiers du classement : catégorie 1
- Les 3 premiers du classement : catégorie 3

La remise des prix se déroulera le samedi 3 septembre 2016, sur le podium d'arrivée – place de l'office du Tourisme à Morzine

Les hôtels sont dans la course !

<i>Hôtels</i>	<i>Catégorie</i>	<i>adresses</i>		<i>téléphones</i>	<i>fax</i>
ALTE NEVE	***	La Muraille	74110 MORZINE	04 50 79 01 96	04 50 79 20 91
BEAUREGARD	**	810 rte des Bois Venants	74110 MORZINE	04 50 79 11 05	04 50 79 07 41
LA BERGERIE	***	Route du Téléphérique	74110 MORZINE	04 50 79 13 69	04 50 75 95 71
BONNE VALLETTE	**		74110 MORZINE	04 50 79 04 31	04 50 74 71 36
CHALET PHILIBERT	****	Le Puthey du Milieu	74110 MORZINE	04 50 79 25 18	04 50 78 25 81
CHAMPS FLEURIS	****	le Pleney rte du Téléphérique	74110 MORZINE	04 50 79 14 44	04 50 79 27 75
GRAND TETRAS	**	25 sent la salle	74110 MORZINE	04 50 74 74 89	04 50 74 74 82
LE CRET	***	905 Route de la Plagne	741100 MORZINE	04 50 79 09 21	04 50 75 93 62
L'HERMINE BLANCHE	***	chemin Mas Metout	74110 MORZINE	04 50 75 76 55	04 50 74 72 47
L'IGLOO	***	270 rte combe à Zorre	74110 MORZINE	04 50 79 15 05	04 50 79 01 65
LA CHAUMIERE	***	Taille Mas Pied des Nants	74110 MORZINE	04 50 75 76 95	04 50 75 94 44
LA CLEF DES CHAMPS	***	40 Tdm du château	74110 MORZINE	04 50 79 10 13	04 50 79 08 18
LES FLEURS	**	che Pied de la Plagne	74110 MORZINE	04 50 79 11 30	04 50 75 95 60
LES PRODAINS	**	2968 route des Ardoisiers	74110 MORZINE	04 50 79 25 26 04 50 74 25 32	04 50 75 76 17
Mme TABERLET	chalets	684 chemin vieille Plagne	74110 MORZINE	06 28 65 26 04	
NEIGE & ROC	**	Les Prodains	74110 MORZINE	04 50 79 03 21	04 50 79 24 30
L'OURS BLANC	**	Route bois venants	74110 MORZINE	04 50 79 04 21	04 50 75 97 82
LE SOLY VARNAY	**	234 route Manche	74110 MORZINE	04 50 79 09 45	04 50 74 71 82
LE SPORTING	***	34 route Les Nants	74110 MORZINE	04 50 79 15 03	04 50 78 11 25
LE DAHU	****	293 chemin du Mas Metout	74110 MORZINE	04 50 75 92 92	
LA GRAND MAISON		Route de la Plagne	74110 MORZINE	04 50 79 06 97	
LE TREMPLIN	***	Taille de Mas du Pleney	74110 MORZINE	04 50 79 12 31	
LES AIRELLES	****	Place de l'Office du Tourisme	74110 MORZINE	04 50 74 71 21	
HOTEL GAI SOLEIL	***	26 route de Taninges	74340 SAMOENS	04 50 34 40 74	
HOTEL NEIGE & ROC	***	Le Quart	74340 SAMOENS	04 50 34 40 72	04 50 34 14 48
HOTEL BOULE DE NEIGE	Logis	Les Bollus - Vercland	74340 SAMOENS	04 50 34 44 58	04 50 34 96 66
HOTEL LES BECCHI	***	239 Route Grand Massif	74340 SAMOENS	04 50 34 46 52	04 50 34 15 50
HOTEL LES GLACIERS	***	143 Grande Rue	74340 SAMOENS	04 50 34 40 06	04 50 34 16 75